

Associations "A Suivre", Les Amis de la Terre, "Attac-Ivry-Charenton", "CLCV-Ivry", "Passerelles" (Ivry), "Rudologie and co" (Ivry), avec le soutien du CNIID

Collectif 3R

c/o Anne Connan 100 rue Molière- At.09 94200-lvry sur Seine

Tel: 06 81 75 89 97 collectif3R@gmail.com http://collectif3r.blogspot.com

Monsieur Pierre-Yves GUIHÉNEUF 104 rue du Plein Soleil 34980- SAINT GELY DU FESC

Ivry sur Seine, le 12 janvier 2011

Objet : concertation sur le projet de reconstruction de l'usine de traitement des déchets d'Ivry - Paris XIII

Cher Monsieur,

Lors du Comité syndical du 20 décembre dernier, Monsieur Dagnaud, Président du SYCTOM, a fait, en introduction de la réunion, un point sur la concertation relative au projet de reconstruction de l'usine de traitement des déchets d'Ivry-Paris XIII.

Il a rappelé les thèmes de la concertation: gisement, évolutivité et réversibilité, intégration urbaine, surveillance et contrôles. Il a qualifié la concertation de "décevante", "pas à la hauteur des enjeux"; malgré vos recommandations "les points de vue ont été figés", et "les associations n'ont pas joué le jeu". Suite à l'annulation pour cause d'intempéries du Forum de la concertation le 8 décembre 2010, le Syctom n'envisage pas de reconvoguer cette réunion, à cause des "blocages", des échanges qui ne font pas progresser".

Nous avons bien reçu également copie du mail que Didier Fournet vous a adressé répondant négativement à une demande de réunion pour examiner les différents scénarios du Syctom, du Collectif 3R et de Tam Tam, dont certains ont été évoqués très rapidement lors de la dernière réunion de concertation, le 2 décembre dernier.

Dans ce mail on peut lire notamment : "je vous confirme que le SYCTOM ne souhaite pas participer à une réunion d'explicitation des scénarios présentés en fin de concertation sachant que le scénario du Collectif 3R est pour nous non conforme aux engagements pris par les partenaires de la concertation, en particulier celui de considérer comme point de départ à cette concertation la décision du Comité syndical prise le 12 mai 2010 de poursuivre le projet présenté en débat public. La concertation avait donc pour objectif d'examiner les points nécessitant encore des approfondissements et éventuellement d'aboutir à des ajustements du projet, et non à son abandon

Ce n'est par contre pas le cas du scénario de TAM TAM, qui reste conforme à l'esprit de la concertation, et qui, s'il présente des difficultés dans sa mise en oeuvre, présente des pistes d'évolution que nous sommes en train d'examiner."

La Charte de la concertation adoptée par les partenaires de la concertation mentionne bien à l'article 2 que "la décision du maître d'ouvrage du 12 mai 2010 ... constitue le point de départ de la nouvelle phase de concertation".

.../...

Nous voudrions souligner que l'ébauche de scénario du Collectif 3R, présentée lors de la réunion de concertation le 2 décembre 2010, rentre bien dans le cadre de la décision du 12 mai 2010 qui établit dans son article 4 que "le contenu définitif du programme détaillé du projet sera arrêté au vu du bilan de ces différentes étapes de concertation et de consultation et après prise en compte des résultats des différentes études. La capacité de traitement des différentes unités composant le centre devra impérativement s'inscrire dans le strict respect des directives et objectifs nationaux et régionaux, notamment la loi Grenelle et le PREDMA."

Notre étude concerne seulement la partie "incinération" du projet du Syctom. Elle ne vise en aucun cas à l'abandon du projet, comme le prétend le Syctom, sauf à considérer que le projet du Syctom se résume à la reconstruction de l'unité d'incinération.

Elle s'appuie sur le rapport "Horizons/Faro" de mai 2010, et démontre que les unités de traitement par incinération seront en 2020 en sur-capacité sur le territoire du Syctom et sur le territoire de la Région.

Elle montre qu'un scénario sans reconstruction de l'usine d'incinération est possible, si le Syctom :

- respecte les Lois Grenelle et le PREDMA (nos hypothèses sont à cet égard "raisonnables", elles sont même sur certains points en deçà des chiffres du Grenelle)
- consent à la mutualisation du traitement par incinération d'une faible partie des OMR, dans des zones limitrophes de son territoire et dans le respect du principe de proximité: rappelons que le Syctom utilise actuellement les capacités des UIOM d'Argenteuil, de Sarcelles, de Saint-Thibault, et de Créteil, que ces usines sont pour certaines d'entre elles quasiment neuves, et que leur abandon par le Syctom créerait des "vides de fours".

Le Syctom a très souvent reproché aux associations, lors du Débat public, de ne pas avoir réussi à produire de projet différent de celui du Syctom.

Rappelons tout d'abord qu'il appartient du Maître d'ouvrage de produire des scénarios alternatifs crédibles, contrastés, qui permettent un vrai débat démocratique et un vrai choix citoyen, ce qui n'a pas été le cas lors du Débat public.

Le temps de la concertation nous a permis de travailler à une ébauche de scénario, que nous pourrions développer avec l'aide des services du Syctom, si le Syctom n'adoptait pas une position complètement figée sur les capacités d'incinération du projet.

En effet les partenaires de la concertation ont pu remarquer que le Syctom a produit de nombreuses hypothèses nouvelles au cours de la concertation (entre autres l'amorce d'une collecte et d'un traitement spécifique des biodéchets, des chiffres de recyclage respectant le PREDMA) mais que toutes ces hypothèses n'ont rien changé à la capacité d'incinération de 350 000 tonnes du projet, chiffre du DMO de 2009 que l'on retrouve intact à l'issue de la concertation.

Nous souhaitons donc que le Syctom revienne sur son refus d'une réunion demandée par vous, le garant, et accepte une discussion élargie aux partenaires de la concertation sur les différents scénarios produits lors de la concertation.

Ces scénarios devront être évalués sur la base de critères clairs et objectifs: coûts, objectifs des Lois Grenelle et du PREDMA, consommation énergétique et émissions de CO2, réduction des émissions de fumées toxiques. C'est sur ces bases que doit être apprécié le projet à retenir.

Nous sommes également prêts à examiner les propositions formulées oralement par Tam Tam le 2 décembre et précisées par un texte lors de la préparation du Forum du 8 décembre, concernant une mise en œuvre plus rationnelle de la partie "méthanisation" du projet du Syctom, dont nous avions souligné lors du Débat public, qu'elle nous posait également problème.

.../...

Nous vous serions par ailleurs reconnaissants conformément aux engagements pris dans la Charte de la concertation, de demander au SYCTOM de publier sur l'espace concertation du site du Syctom, nos présentations développées les 18 novembre (Surveillance et contrôles) et 2 décembre 2010 (Dimensionnement et réversibilité), ainsi que le scénario du Collectif 3R distribué ce même jour, pour qu'ils soient accessibles à tous les membres de la concertation.

Et enfin nous souhaitons que le Syctom respecte ses engagements concernant la restitution des ateliers de la concertation et que le public soit tenu informé de l'avancement du projet et des différents scénarios proposés, lors d'un Forum public de la concertation dont nous pourrions définir les modalités et le calendrier ensemble et avec un temps de préparation suffisant.

Dans l'attente de votre réponse, nous vos prions d'agréer, Monsieur le garant, l'expression de nos salutations les meilleures.

Gérard Marcon Président du COLLECTIF 3R